

**Code d'article** 222.11**Description** SACS SOS AVEC ANSES**Catalogue** COT 50, HOS 120**Mise à jour** 02/10/2025 07:30:20**Spécifications du produit**

Unité de mesure MILLE

Dimensions 18+8x21,5 CM

Matériel KRAFT

Couleur NATUREL

Grammage 80 G/M2

Poids net d'une unité (g) 19,10

Code Décision 97/129/CE PAP 22

Signage Triman et Info-Tri

**Codes**

Intrastat 48194000

ITF14 18420499222117

EAN13 8420499222110

**Colisage****Paquet** Unités / paquet 250

Dimensions paquet (cm) 32,50 x 40,00 x 30,50

Poids brut colis (kg) 5,16

Volume paquet (m³) 0,0396500

Code Décision 97/129/CE PAP 20

Signage Triman et Info-Tri

**Carton** Unités / carton 250

Paquets /carton 1

Dimensions carton (cm) 32,50 x 40,00 x 30,50

Poids brut carton (kg) 5,16

Volume carton (m³) 0,0396500

Code Décision 97/129/CE

**Palette** Cartons / couche 5

Cartons / palette 20

Conditionnement (U base x couches) 5 x 4

Poids (kg) 127,20

Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

**Caractéristiques du matériau**

Recyclé



Recyclable



Biodégradable



Réutilisable

**Certificats**

Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

Nº RSIPAC: 39.04307/CAT  
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Ce produit est certifié PEFC, c'est-à-dire qu'il provient de forêts gérées de manière durable et de sources contrôlées.



Produit comportant au moins 50% de matières recyclées.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).

Reg. (CE)  
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.